

Brest. La vedette transportait 12 tonnes de cigarettes, l'équipage jugé



La vedette a été contrôlée par les agents de la douane, le 7 mai 2012. À bord : 12, 225 kg de cigarettes. | DR.

Angélique CLÉRET.

Modifié le 08/06/2018 à 09h07

Publié le 07/06/2018 à 21h42

Le bateau de plaisance avait été arraisonné au large de Brest, en mai 2012. Le capitaine a comparu, ce jeudi, devant la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Rennes. Les trois autres prévenus, membre de l'équipage du "Joanine" étaient absents au procès.

Le bateau est contrôlé par les agents de la douane, au large des côtes bretonnes, au petit matin du 7 mai 2012. À son bord, quatre Litvaniens et 12, 225 kg de cigarettes de marque Gold Mount et President. Valeur : plus de 3 millions d'euros.

La vedette, longue de 20 mètres, est pleine de cartouches de ces cigarettes qui ne peuvent être vendues en France. Elles sont dépourvues de vignettes fiscales. Les justificatifs de transports manquent également.

Chargement effectué de nuit

Leur chargement aurait été effectué, de nuit, pendant cinq heures, au large de l'Algérie. Le capitaine, seul des quatre prévenus présents, ce jeudi, devant ses juges, à Rennes, déclare avoir pris le chargement, à la demande d'un Russe.

Celui-ci aurait proposé de convoier les marchandises de façon tout à fait légale, « **en restant sur les eaux extraterritoriales** », jusqu'à la ville russe de Kaliningrad. Les trois autres prévenus ont confirmé ce scénario, pendant l'instruction. Chacun devait être rémunéré 5 000 € pour le transport.

Les quatre hommes sont poursuivis pour « tentative d'importation en contrebande et en bande organisée de marchandise fortement taxée » et « participation à association de malfaiteurs ».

Bateau évidé de ses meubles

L'équipage du « *Joanine* » est soupçonné d'avoir voulu se rendre au port de Camaret-sur-Mer, près de Brest. Le bateau y est resté pendant plusieurs semaines, entre janvier et mars 2012. Ils ont été contraints de s'arrêter là, à cause d'une avarie, ont expliqué les quatre suspects.

Le bateau, évidé de tous ses meubles, est dans un sale état. Il a fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'abandon de navire, dressé par le maire de Camaret. Les agents portuaires de la commune ont eux-mêmes colmaté une brèche importante.

Lors de l'arraisonnement, ses réservoirs contiennent 3 010 litres de carburant. Insuffisant pour atteindre Kaliningrad, selon un expert maritime. Les investigations ont par ailleurs permis de positionner le navire au niveau des côtes britanniques, en janvier 2012. C'est sans doute là-bas que l'équipage voulait vendre les cigarettes.

Aucun des Lituaniens n'a cependant évoqué ce passage en Angleterre, au cours de la procédure. Le président du tribunal, Didier Peltier, interroge le capitaine sur ce silence. « **Personne n'a posé la question** », s'entend-il répondre.

4 ans et 2 ans de prison requis

L'accusation souligne les « **signes d'évidence** » de la volonté d'importer les cigarettes vers la France, « **lieu de transit vers le Royaume-Uni ou un pays voisin où elles seront vendues** ». Le procureur requiert 4 ans d'emprisonnement et 50 000 € d'amende à l'encontre du capitaine, 2 ans de prison et 20 000 € à l'encontre des trois autres.

Leur avocat plaide la relaxe, en opposant qu' « **aucun élément matériel ne permet de retenir l'hypothèse d'un débarquement de marchandise en France** ».

La décision sera rendue le 12 juillet

